

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Vannes

An X-1971

Répertoire méthodique

4 U 37

Marielle Duflos

**2021
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U37

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Vannes

Dates extrêmes :

An XI-1971

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

321

Métrage conservé (ml) :

1.5

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

Instruments de recherche :

Cet instrument de recherche a été saisi sans vérification préalable des analyses. En conséquence, les descriptions peuvent être inexactes ou incomplètes. Un instrument de recherche définitif sera rédigé ultérieurement.

INDEXATION

Matières :

justice/justice pénale/justice civile

Géographique :

Vannes (Morbihan, France), Morbihan (France ; département)

Organismes :

Justice de paix du canton de Vannes-Est (Vannes, Morbihan, France ; juridiction)

Sommaire

Vannes-Est.....	An XI-1971
Registres	1938-1970
Répertoires.....	1940-1969
Registres des minutes civiles diverses	1938-1970
Minutes.....	An XI-1958
Minutes civiles diverses.....	1940-1971
Vannes-Ouest	An X-1960
Registres	1832-1960
Répertoires.....	1832-1959
Registres des minutes civiles diverses	1932-1960
Minutes.....	An X-1958
Minutes civiles diverses.....	1929-1934

Vannes-Est

Registres

Répertoires

2 U 690 An XI-1813

2 U 3261 1856-1940

U 7078 1940-1955

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 7079 1940-1969

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Registres des minutes civiles diverses

U 7080 Répertoire des saisies arrêts des rémunérations. 1939-1953

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 7083 Répertoire des audiences du conseil des prud'hommes. 1938-1950

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 7084 Déclarations des accidents de travail. 1942-1970

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Minutes

2 U 691 An X

2 U 692 An XI

2 U 693	An XII	
2 U 694-695	An XIII	
	2 U 694	Vendémiaire - Ventôse.
	2 U 695	Germinal - Fructidor.
2 U 696	An XIV	
2 U 697	1806	
2 U 697	1807	
	2 U 698	Janvier-Juin.
	2 U 699	Juillet - décembre.
2 U 700	1808	
2 U 701	1809	
2 U 702	1810	
2 U 703	1811	
2 U 704	1814	
2 U 705	1815	
2 U 706	1816	
2 U 707	1817	
2 U 708	1818	
2 U 709	1819	
2 U 710	1820	

2 U 711	1821
2 U 712	1822
2 U 713	1823
2 U 714	1824
2 U 715	1825
2 U 716	1826
2 U 717	1827
2 U 718	1828
2 U 719	1829
2 U 720	1830
2 U 721	1831
2 U 722	1832
2 U 723	1833
2 U 724	1834
2 U 725	1835
2 U 726	1836
2 U 727	1837
2 U 728	1838

2 U 729	1839
2 U 730	1840
2 U 1169	1841
2 U 1170	1842
2 U 1171	1843
2 U 1172	1844
2 U 1173	1845
2 U 1174	1846
2 U 1175	1847
2 U 1176	1848
2 U 1177	1849
2 U 1178	1850
2 U 1179	1851
2 U 1180	1852
2 U 1181	1853
2 U 1182	1854
2 U 1183	1855
2 U 1184	1856
2 U 1185	1857

2 U 1186	1858
2 U 1187	1859
2 U 1188	1860
2 U 1189	1861
2 U 1190	1862
2 U 1191	1863
2 U 1192	1864
2 U 1193	1865
2 U 1194	1866
2 U 1195	1867
2 U 1196	1868
2 U 1197	1869
2 U 1198	1870
2 U 1199	1871
2 U 1200	1872
2 U 1201	1873
2 U 1202	1874
2 U 1203	1875
2 U 1204	1876

2 U 1205	1877
2 U 1206	1878
2 U 1207	1879
2 U 1208	1880
2 U 1209	1881
2 U 1210	1882
2 U 1211	1883
2 U 1212	1884
2 U 1213	1885
2 U 1214	1886
2 U 1215	1887
2 U 1216	1888
2 U 1217	1889
2 U 1218	1890
2 U 1219	1891
2 U 1220	1892
2 U 1221	1893
2 U 1222	1894
2 U 1223	1895

2 U 1224	1896
2 U 1225	1897
2 U 1226	1898
2 U 1227	1899
2 U 2985	1900-1901
2 U 2986	1902-1903
2 U 2987	1904
2 U 2988	1905
2 U 2989	1906
2 U 2990	1907
2 U 2991	1908
2 U 2992	1909
2 U 2993	1910
2 U 2994	1911
2 U 2995	1912-1913
2 U 2996	1914-1916
2 U 2997	1917-1918
2 U 2998	1919
2 U 2999	1920

2 U 3000

1921

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3001

1922

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3002

1923

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3003

1924

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3004

1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3005

1926

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3006

1927

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3007

1928

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3008

1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3009

1930

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3010

1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3011

1932

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3012

1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3013

1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3014

1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3015

1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3016

1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3017

1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3018	1939	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
2 U 3141	1940	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7062	1941-1942	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7063	1943-1944	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7064	1945	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7065	1946	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7066	1947	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7067	1948	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7068	1949	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7069

1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7070

1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7071

1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7072

1953

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7073

1954

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7074

1955

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7075

1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7076

1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7077

1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

U 7084	Déclarations des accidents de travail.	1942-1970
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 7081	Tribunal paritaire des baux ruraux.	1956-1971
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 7082	Warrants agricoles.	1949-1964
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Contrats d'apprentissage

U 7085	1940-1941
U 7086	1942-1943
U 7087	1944-1945

Vannes-Ouest

Registres

Répertoires

2 U 3260	1832-1939	1832-1939
	Lacunes : 1888 à 1906.	
U 7060	1940-1959	1940-1959
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
2 U 3262	Audiences de simple police.	1886-1923

Registres des minutes civiles diverses

2 U 3263	Répertoire des warrants agricoles.	1932-1936
U 7061	Répertoire des saisies arrêts sur rémunération.	1943-1955
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
2 U 3349	Registres des saisies arrêts sur rémunérations.	1953-1960
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Minutes

2 U 731	An X
2 U 732	An XI
2 U 733	An XII
2 U 734	An XIII

2 U 735	1806
2 U 736	1807
2 U 737	1809
2 U 738	1810
2 U 739	1811
2 U 740	1813
2 U 741	1814
2 U 742	1815
2 U 743	1816
2 U 744	1817
2 U 745	1818
2 U 746	1819
2 U 747	1820
2 U 748	1821
2 U 749	1822
2 U 750	1823
2 U 751	1824
2 U 752	1825
2 U 753	1826

2 U 754	1827
2 U 755	1828
2 U 756	1829
2 U 757	1830
2 U 758	1831
2 U 759	1832
2 U 760	1833
2 U 761	1834
2 U 762	1835
2 U 763	1836
2 U 764	1837
2 U 765	1838
2 U 766	1839
2 U 767	1840
2 U 1228	1841
2 U 1229	1842
2 U 1230	1843
2 U 1231	1844
2 U 1232	1845

2 U 1233	1846
2 U 1234	1847
2 U 1235	1848
2 U 1236	1849
2 U 1237	1850
2 U 1238	1851
2 U 1239	1852
2 U 1240	1853
2 U 1241	1854
2 U 1242	1855
2 U 1243	1856
2 U 1244	1857
2 U 1245	1858
2 U 1246	1859
2 U 1247	1860
2 U 1248	1863
2 U 1249	1864
2 U 1250	1865
2 U 1251	1866

2 U 1252	1867
2 U 1253	1868
2 U 1254	1869
2 U 1255	1870
2 U 1256	1871
2 U 1257	1872
2 U 1258	1873
2 U 1259	1874
2 U 1260	1875
2 U 1261	1876
2 U 1262	1877
2 U 1263	1878
2 U 1264	1879
2 U 1265	1880
2 U 1266	1881
2 U 1267	1882
2 U 1268	1883
2 U 1269	1884
2 U 1270	1885

2 U 1271	1886
2 U 1272	1887
2 U 1273	1888
2 U 1274	1889
2 U 1275	1890
2 U 1276	1891
2 U 1277	1892
2 U 1278	1893
2 U 1279	1894
2 U 1280	1895
2 U 1281	1896
2 U 1282	1897
2 U 1283	1898
2 U 1284	1899
2 U 3019	1900
2 U 3020	1901
2 U 3021	1902
2 U 3022	1903
2 U 3023	1904

2 U 3024	1905
2 U 3025	1906
2 U 3026	1907
2 U 3027	1908
2 U 3028	1909
2 U 3029	1910
2 U 3030	1911
2 U 3031	1912
2 U 3032	1913
2 U 3033	1914
2 U 3034	1915-1916
2 U 3035	1917-1918
2 U 3036	1919
2 U 3037	1920
2 U 3038	1921

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3039 1922

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3040

1923

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3041

1924

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3042

1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3043

1926

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3044

1927

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3045

1928

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3046

1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3047

1930

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3048

1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3049

1932

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3050

1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3051

1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3052

1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3053

1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3054

1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3055

1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3056

1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 3057

1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7046	1941-1942	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7047	1943-1944	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7048	1945-1946	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7049	1947	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7050	1948	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7051	1949	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7052	1950-1951	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7053	1952	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7054	1953	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 7055	1954	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7056	1955	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7057	1956	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7058	1957	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 7059	1958	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Jugements de simple police

U 7089	1931-1936	
		Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).
U 7090	1939-1953	
		Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).
U 7091	1954-1958	
		Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Minutes civiles diverses

2 U 3264	Contrats d'apprentissage.	1932-1934
U 7088	Procès-verbaux de gendarmerie.	1929